



Assemblée générale

Soixante-seizième session

82^e séance plénière

Vendredi 10 juin 2022, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Shahid (Maldives)

En l'absence du Président, M. Gastorn (République-Unie de Tanzanie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 115 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

b) Élection de membres du Conseil économique et social

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers au scrutin précédent, il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale. Nous allons donc procéder à un second tour de scrutin limité. Conformément à l'article 94 du Règlement intérieur, ce tour de scrutin est limité aux deux États parmi les États d'Europe orientale qui n'ont pas été élus mais qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au précédent tour de scrutin libre, à savoir la Macédoine du Nord et la Fédération de Russie.

Avant de passer au vote, je rappelle aux membres que conformément à l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote. Nous allons maintenant procéder au vote.

Les bulletins de vote vont maintenant être distribués. Le vote a donc commencé. Les membres

sont priés d'inscrire une croix en regard du nom de l'État imprimé sur le bulletin de vote pour lequel ils souhaitent voter. Il ne doit pas y avoir plus d'une case cochée pour le siège à pourvoir. Un bulletin de vote sera déclaré nul si les deux cases sont cochées. Si un bulletin de vote contient une annotation autre qu'un vote pour un État Membre éligible, cette annotation ne sera pas prise en compte.

Sur l'invitation du Président par intérim, les représentantes et représentants de l'Algérie, de l'Équateur, de la Hongrie, de Monaco, du Mozambique et du Timor-Leste assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Le vote est maintenant terminé. Aucun autre bulletin de vote ne sera accepté. Afin de gagner du temps, l'Assemblée générale va maintenant passer à l'examen du point 124 de l'ordre du jour tandis que les bulletins de vote sont dépouillés.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 115 b) de l'ordre du jour.

Point 124 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement du système des Nations Unies

Rapport spécial du Conseil de sécurité (A/76/853)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va reprendre l'examen du point 124 de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement du système des Nations Unies », pour, conformément à la résolution 76/262, du 26 avril 2022, poursuivre le débat sur le recours au veto par deux membres permanents à la 9048^e séance du Conseil de sécurité, le 26 mai 2022, organisée au titre de la question intitulée « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée ».

M^{me} Baptista Grade Zacarias (Portugal) (*parle en anglais*) : Je prends la parole à la fin d'une longue liste d'orateurs et d'oratrices, mais je ne peux pas rester silencieuse. Je me dois d'ajouter ma voix à celle des nombreuses autres personnes qui ont souligné la pertinence du débat d'aujourd'hui. Pour la première fois, nous faisons usage d'un mécanisme destiné à renforcer le système des Nations Unies et à garantir l'application du principe de responsabilité entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Ayant coparrainé l'initiative relative au veto, nous pensons que ce débat est fondamental. Par conséquent, nous encourageons les membres du Conseil à joindre à leur prochain rapport annuel le rapport spécial du Conseil de sécurité (A/76/853), ainsi qu'un résumé du présent débat. Et bien qu'il soit le bienvenu, ce débat nous aurions préféré ne pas l'avoir. Le recours récent au droit de veto par certains membres a empêché le Conseil de réagir et de s'acquitter de sa responsabilité première, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales (voir S/PV.9048). Il a également envoyé le mauvais message à la République populaire démocratique de Corée, laissant entendre qu'elle peut continuer à intensifier ses activités illégales en toute impunité.

Le Portugal condamne les programmes nucléaires et balistiques de la République populaire démocratique de Corée. Nous restons profondément préoccupés par ses essais répétés et sans précédent, qui violent les résolutions du Conseil, sapant à la fois le régime mondial de non-prolifération et tout l'ordre international fondé sur des règles. La communauté internationale a un rôle à jouer, par exemple en appliquant les sanctions convenues, non pas comme une fin en soi, mais comme un moyen de limiter les activités illicites de la République populaire démocratique de Corée. La communauté internationale a également un rôle à jouer pour faire en sorte que l'aide humanitaire nécessaire parvienne à la population de la République populaire démocratique de Corée, à condition que Pyongyang accorde l'accès à cette aide.

Mais il y a certaines mesures que seule la République populaire démocratique de Corée peut et doit prendre. Elle peut et doit, notamment, cesser tous ses agissements illégaux et déstabilisants ; se conformer aux résolutions du Conseil ; renoncer à tous les programmes d'armes nucléaires et à tout autre programme d'armes de destruction massive ; signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ; revenir au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique ; et, dernier point mais non le moindre, reprendre le dialogue avec les parties concernées, car la seule solution est une solution diplomatique.

Si je devais tirer une conclusion du présent débat, ce serait qu'il existe une instance dans laquelle de nombreuses voix peuvent se faire entendre, et c'est l'Assemblée. Mais il existe également une instance dans laquelle nous devons nous efforcer de nous exprimer d'une seule voix sur les questions relatives à la paix et à la sécurité, et c'est le Conseil de sécurité. Assumons tous nos responsabilités différentes et partagées, afin de garantir la stabilité de la péninsule coréenne, la sécurité de la région en général et la paix dans le monde entier.

M. Al-Ali (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Les Émirats arabes unis se félicitent de l'organisation du débat d'aujourd'hui dans le cadre du mécanisme établi par la résolution 76/262, qui vise à renforcer la transparence des travaux du Conseil de sécurité et offre l'occasion d'un échange de vues plus large en cas de recours au droit de veto au Conseil.

La République populaire démocratique de Corée a effectué au moins 26 tirs de missiles balistiques depuis le début de cette année, notamment des missiles intercontinentaux, en violation des résolutions du Conseil. Les Émirats arabes unis condamnent fermement ces violations et provocations répétées de la part de la République populaire démocratique de Corée. Rien que le 5 juin, huit missiles balistiques ont été tirés à partir de trois endroits différents, mettant directement en danger les pays voisins et la région et menaçant la paix et la sécurité régionales et internationales. À cet égard, nous soulignons que la prolifération, où que ce soit dans le monde, porte atteinte à notre sécurité collective.

Les Émirats arabes unis ont voté pour le projet de résolution S/2022/431, qui a été présenté par les États-Unis au Conseil de sécurité le 26 mai, conformément à notre position inébranlable concernant la non-prolifération et à la lumière des violations

répétées des résolutions précédentes du Conseil par la République populaire démocratique de Corée. À cet égard, les Émirats arabes unis restent déterminés à collaborer avec tous les membres du Conseil pour parvenir à une réponse qui bénéficie du soutien de tous les membres du Conseil, conformément à son mandat. La force du Conseil réside dans l'unité de ses membres. Il est temps de trouver un terrain d'entente, afin que le Conseil puisse s'acquitter de sa responsabilité principale de maintien de la paix et de la sécurité et puisse faire face aux menaces que représentent les actes de la République populaire démocratique de Corée.

M. Vongnorkeo (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : La situation dans la péninsule coréenne est toujours délicate, avec des complexités historiques de longue date, qui appellent des efforts concertés de la part de toutes les parties concernées, si nous voulons rétablir la confiance mutuelle et aboutir à des solutions politiques et diplomatiques aux défis actuels. En tant que nation éprise de paix, la République démocratique populaire lao est partie à plusieurs instruments internationaux sur le désarmement et la non-prolifération, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. À cet égard, elle a toujours adopté une politique en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

La République démocratique populaire lao réaffirme son appui indéfectible à la paix, à la sécurité et à la dénucléarisation de la péninsule coréenne, ainsi qu'au règlement des différends par des moyens pacifiques et un dialogue constructif, afin de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales. Pour cette raison, la République démocratique populaire lao exhorte la communauté internationale à continuer d'œuvrer à la création d'un environnement propice à la progression des négociations diplomatiques et à s'abstenir de toute mesure susceptible d'aggraver les tensions. Nous appelons tous les États Membres à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre toutes les initiatives et tous les instruments internationaux pertinents, notamment les résolutions du Conseil de sécurité.

M^{me} Shmat (Biélorus) (*parle en russe*) : Pour commencer, je tiens à dire que nous nous réunissons ici aujourd'hui en raison de profonds problèmes et contradictions entre les membres permanents du Conseil de

sécurité. Nous sommes très sceptiques quant à la possibilité que la séance d'aujourd'hui permette de régler la situation sur la péninsule coréenne ou même de nous rapprocher de son règlement au vu des circonstances actuelles. Au lieu d'examiner les causes profondes de ces contradictions, l'incapacité du Conseil à parvenir à un consensus et les raisons de la réticence de ses membres permanents à faire des compromis, nous nous réunissons aujourd'hui pour nous exprimer sur une question inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

Nous avons décidé de nous dissocier de la résolution 76/262, intitulée « Mandat permanent permettant à l'Assemblée générale de tenir un débat en cas de recours au droit de veto au Conseil de sécurité », car pour nous, il est très clair que lorsque l'Assemblée se saisit d'une question inscrite à l'ordre du jour du Conseil, principal organe chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales, cela ne sert qu'à diluer le mandat du Conseil et à affaiblir son rôle. On pourrait penser que nous sommes opposés à ce que l'Assemblée générale examine des questions inscrites aux ordres du jour des principaux organes de l'ONU. Ce n'est pas du tout le cas. Ce n'est certainement pas une mauvaise idée. Mais nous devons être réalistes et nous demander si cela est possible. Un mécanisme nouvellement créé nécessite inévitablement qu'on détourne du temps, des fonds et du personnel du système des Nations Unies. En outre, la résolution 76/262, qui est à l'origine de la séance d'aujourd'hui, a été rédigée sans que le document lui-même ne fasse l'objet d'un débat ouvert, inclusif et transparent.

S'agissant du droit de veto, nous devons souligner une fois de plus qu'il ne doit pas être considéré comme un privilège réservé à quelques pays. Il s'agit d'une responsabilité exclusive des pays membres permanents pour les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le mécanisme du veto est prévu par la Charte des Nations Unies et constitue un outil important pour prendre des décisions équilibrées, dont dépendent la paix et la sécurité internationales.

Pour en revenir à la question de fond de la réunion, nous sommes satisfaits des explications détaillées fournies par les délégations de la Russie et de la Chine, qui ont exercé leur droit légitime d'opposer leur veto au projet de résolution S/2022/431. La non-prolifération et le désarmement restent des questions importantes dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité. Le Biélorus partage les préoccupations de la communauté internationale concernant la situation dans la péninsule coréenne. Cependant, nous devons reconnaître que les

tentatives de régler ce conflit par un régime de sanctions plus sévères sont clairement futiles. Nous devons plutôt chercher des solutions globales à ce conflit prolongé, afin de désamorcer la situation dans la région.

M^{me} Bartley (Samoa) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur, de nous donner l'occasion de partager nos vues sur la question importante dont nous sommes saisis et de tester l'initiative relative à l'exercice du droit de veto, qui a été adoptée par l'Assemblée générale (résolution 76/262). Le Samoa est solidaire des États Membres qui ont condamné le dernier tir d'un missile balistique intercontinental et les tirs d'autres missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée. Nous y voyons une violation directe des résolutions du Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous appelons la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de nouvelles provocations susceptibles de déstabiliser la région.

En tant que membres d'une famille de nations déterminées à défendre les principes de paix et de sécurité, nous devons agir collectivement pour le bien de tous, et pas seulement de quelques-uns. L'opinion de la majorité doit prévaloir, car l'autre option, c'est la paralysie et l'inaction au sein du système multilatéral que nous chérissons. Par conséquent, le Samoa exhorte vivement tous les membres du Conseil à se conformer aux décisions du Conseil, à respecter leurs obligations et à agir en conséquence, avec détermination et en toute transparence.

Pour terminer, le Samoa, comme de nombreux petits États insulaires en développement, compte sur la sagesse collective des membres du Conseil de sécurité pour nous guider et nous mettre sur la voie de la paix, de la sécurité et de la prospérité, et sur le Conseil pour être un organe efficace à cet égard.

M. Ke (Cambodge) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui pour débattre du rapport spécial du Conseil de sécurité (A/76/853), en application de la résolution 76/262. Le Cambodge est profondément préoccupé par l'évolution récente de la situation dans la péninsule coréenne, en particulier par les tirs de missiles balistiques, qui non seulement violent les résolutions du Conseil de sécurité mais sapent également les efforts multilatéraux pour promouvoir un climat de paix et de stabilité dans la région et dans le monde. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées de faire preuve de la plus grande retenue possible, de s'abstenir de

toute nouvelle action contre-productive susceptible de conduire à une nouvelle escalade des tensions dans la région et de reprendre le dialogue afin de trouver une solution durable au conflit et de favoriser les conditions nécessaires à la création d'un environnement propice à la dénucléarisation pacifique de la péninsule coréenne, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de la région et du bien-être de ses habitants.

Le Cambodge est également préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée, en raison des effets des sanctions et de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui compromettent le progrès socioéconomique du pays et sa réalisation des objectifs de développement durable. Les enseignements tirés de l'expérience passée ont montré que les sanctions et les mesures coercitives unilatérales ne contribuent pas à régler les conflits mais ont, au contraire, un effet négatif sur des vies innocentes.

M^{me} Cerrato (Honduras) (*parle en espagnol*) : La République du Honduras condamne le tir de missiles balistiques effectué par la République populaire démocratique de Corée à proximité de la zone économique exclusive du Japon, mettant en péril la paix et la sécurité de la région et violant de manière flagrante les résolutions du Conseil de sécurité en la matière. À cet égard, le Honduras demande à la République populaire démocratique de Corée de répondre positivement aux appels au dialogue visant à instaurer la paix dans la péninsule coréenne, et de coopérer avec la communauté internationale afin d'atténuer les conséquences humanitaires de l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de fournir une assistance à sa population.

Il importe de souligner que les États Membres de l'ONU ont confié au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et que le droit de veto doit donc être exercé en tenant dûment compte de cette responsabilité. Dans ce contexte, nous exhortons le Conseil à s'acquitter de ses fonctions. Pour terminer, le Gouvernement hondurien réaffirme son attachement et son appui à tous les efforts et initiatives visant à maintenir la paix et la sécurité et à garantir la non-agression dans la région et dans le monde, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le dépouillement des bulletins de vote pour l'élection des membres du Conseil économique et social étant terminé,

je vais maintenant suspendre brièvement l'examen par l'Assemblée du point 124 de l'ordre du jour.

Point 115 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

b) Élection de membres du Conseil économique et social

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Groupe C – États d'Europe orientale (un siège)</i>	
Nombre de bulletins déposés :	184
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	184
Abstentions :	2
Nombre de votants :	182
Majorité requise des deux tiers :	122
Nombre de voix obtenues :	
Fédération de Russie	174
Macédoine du Nord	82

Le tour de scrutin n'a de nouveau pas donné de résultat. Il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale. Nous allons donc procéder à un troisième tour de scrutin limité. Conformément à l'article 94 du Règlement intérieur de l'Assemblée, ce troisième tour de scrutin est limité aux deux États parmi les États d'Europe orientale qui n'ont pas été élus mais qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au tour de scrutin libre précédent, à savoir la Macédoine du Nord et la Fédération de Russie.

Avant de passer au vote, je rappelle aux membres que, conformément à l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote. Nous allons maintenant procéder au vote.

Les bulletins de vote vont maintenant être distribués. Le vote a donc commencé. Les membres sont priés d'inscrire une croix en regard du nom de l'État imprimé sur le bulletin de vote pour lequel ils souhaitent voter. Il ne doit pas y avoir plus d'une case cochée pour le siège à pourvoir. Un bulletin de vote sera déclaré nul si les deux cases sont cochées. Si un bulletin de vote contient une annotation autre qu'un vote pour un État Membre éligible, cette annotation ne sera pas prise en compte.

Sur l'invitation du Président par intérim, les représentantes et représentants de l'Algérie,

de l'Équateur, de la Hongrie, de Monaco, du Mozambique et du Timor-Leste assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le vote est maintenant terminé. Aucun autre bulletin de vote ne sera accepté. Afin de gagner du temps, l'Assemblée générale va maintenant poursuivre l'examen du point 124 de l'ordre du jour tandis que les bulletins de vote sont dépouillés.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 115 b) de l'ordre du jour.

Point 124 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement du système des Nations Unies

Rapport spécial du Conseil de sécurité (A/76/853)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va reprendre l'examen du point 124 de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement du système des Nations Unies », pour, conformément à la résolution 76/262, du 26 avril 2022, poursuivre le débat sur le recours au veto opposé par deux membres permanents à la 9048^e séance du Conseil de sécurité, le 26 mai 2022, organisée au titre du point de la question intitulée « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée ».

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : La Slovaquie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres (voir A/76/PV.77). Je voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

La Slovaquie condamne fermement la série sans précédent d'essais de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée depuis le début de l'année. Ces essais constituent une violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et révèlent les efforts constants que ce pays déploie pour étendre et développer davantage ses capacités en matière de missiles balistiques, ce qui est une évolution alarmante. La volonté de la République populaire démocratique de Corée de se doter de systèmes d'armes illégaux constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales et va à l'encontre des efforts internationaux visant à relancer le dialogue et à venir en aide à son peuple, alors que c'est précisément ce sur quoi nous devrions nous concentrer. La République populaire

démocratique de Corée doit s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions du Conseil et s'abstenir de tout acte qui compromet les conditions propices à la diplomatie et au dialogue.

La Slovaquie est fermement convaincue qu'il était essentiel que le Conseil prenne des mesures par l'adoption d'une nouvelle résolution, compte tenu de l'avancement rapide et illégal des activités nucléaires et liées aux missiles de la République populaire démocratique de Corée. Il est donc extrêmement regrettable que le droit de veto ait été utilisé pour rejeter le projet de résolution S/2022/431 du Conseil de sécurité (voir S/PV.9048). Nous voulons souligner l'importance que revêt l'unité de la communauté internationale, y compris du Conseil, pour relever ce grave défi.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale ne peuvent se permettre de fermer les yeux sur la mise au point d'armes nucléaires et de missiles par la République populaire démocratique de Corée. Ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques non seulement détournent des ressources d'investissements essentiels dans le développement et les réformes socioéconomiques, mais aussi les absorbent à un moment où le pays semble être en proie à une grave pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) dans le pays et qu'elles pourraient être utilisées au profit de l'ensemble de la population. Nous pensons également qu'il est important de mettre fin à l'obstructionnisme concernant la République populaire démocratique de Corée au sein du Conseil et de souscrire à une attitude plus responsable à l'égard de la protection de la paix et de la sécurité internationales contre la menace importante que représente la mise au point d'armes nucléaires et de missiles balistiques par ce pays.

M. Hermida Castillo (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : L'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité doivent jouer un rôle positif et constructif dans le processus de recherche de solutions pacifiques aux conflits entre États. Les mesures prises par l'ONU doivent contribuer à désamorcer ou à prévenir l'escalade de toute situation mettant en péril la paix et la sécurité internationales.

Nous avons toujours affirmé que des mesures multilatérales doivent être prises au niveau international pour atténuer les effets négatifs de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), en commençant par la levée immédiate des mesures coercitives unilatérales, mesures illégales qui ont des répercussions sur des pays dont les populations représentent au total plus

de 200 millions de personnes et qui, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, constituent quasiment des crimes contre l'humanité. C'est pourquoi nous saluons l'endurance et la force du peuple de la République populaire démocratique de Corée, qui s'efforce de vivre pleinement, malgré le siège injuste imposé à son pays que représentent ces mesures coercitives unilatérales illégales et autres prétendues sanctions. Par ailleurs, nous reconnaissons le droit à la souveraineté, à la culture et à la vie conformément aux choix librement consentis de tous les pays et tous les peuples du monde, ainsi qu'à leur droit de préserver leur sécurité et de défendre la paix.

Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale de la République du Nicaragua réaffirme sa vocation de paix, de solidarité, de respect du droit international et du droit des peuples du monde à vivre dans la paix et le développement. Nous avons toujours appuyé la dénucléarisation de la péninsule coréenne par l'entremise du dialogue et d'une communication étroite entre les autorités des deux parties, ainsi que des échanges civils et des mesures visant à éliminer les tensions militaires, en tenant compte des préoccupations légitimes de toutes les parties. Notre gouvernement de réconciliation et d'unité nationale continuera d'exhorter les parties concernées à reprendre la voie du dialogue et de la négociation, afin d'apaiser la situation et de parvenir à une solution pacifique dans les meilleurs délais, de manière à instaurer la paix, la stabilité, la sécurité, le bien-être, le développement et la réunification de la grande péninsule coréenne.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan a toujours appuyé les efforts visant à promouvoir la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et ses alentours grâce au dialogue et aux négociations, comme envisagé dans les accords bilatéraux et multilatéraux approuvés par le Conseil de sécurité. Ce dialogue doit viser à garantir une sécurité égale pour tous les États dans une péninsule coréenne dénucléarisée. Le Pakistan reste opposé à toute mesure déstabilisatrice qui pourrait engendrer des tensions dans la péninsule. Nous appelons au respect des résolutions pertinentes du Conseil, à la retenue de la part de toutes les parties et à la reprise, dès que possible, du processus de négociation à six, qui a été interrompu. Le Pakistan prend également note de la détérioration de la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée, en particulier suite à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et appelle à une assistance humanitaire pour les personnes qui en ont besoin, indépendamment

des considérations politiques. Nous estimons que le dialogue et la diplomatie constituent le meilleur moyen de régler les problèmes humanitaires et de sécurité. Une démarche basée sur une collaboration constructive peut donner des résultats plus productifs.

M. Pedroso Cuesta (Cuba) (*parle en espagnol*) :

Le 26 avril dernier, à l'Assemblée générale, la délégation cubaine a exprimé ses préoccupations et présenté son interprétation concernant la résolution 76/262, intitulée « Mandat permanent permettant à l'Assemblée générale de tenir un débat en cas de recours au droit de veto au Conseil de sécurité » (voir A/76/PV.69). Aujourd'hui, alors que le nouveau mécanisme établi par cette résolution est activé pour la première fois, nous réaffirmons que le Conseil ne peut se limiter à présenter des rapports spéciaux uniquement dans les cas où le droit de veto a été utilisé. Ce serait une approche clairement restrictive et sélective des dispositions établies au paragraphe 1 de l'Article 15 et au paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies. Nous réaffirmons également que le veto ne doit pas être examiné séparément du reste des questions relevant du mandat du groupe de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité établi par la décision 62/557 de l'Assemblée générale. À défaut, nous ne parviendrons pas à la réforme profonde et complète du Conseil dont nous avons besoin de toute urgence.

Dans le contexte des multiples crises auxquelles l'humanité est actuellement confrontée, dont les effets ont été exacerbés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'imposition de sanctions aggrave la situation de pays déjà confrontés à des problèmes socioéconomiques et humanitaires. Le paradigme des sanctions des États-Unis et leur politique de pression maximale constituent des obstacles au processus de dialogue sur la situation dans la péninsule coréenne et intensifient les tensions et les problèmes de sécurité dans la région. Imposer de nouvelles sanctions à la République populaire démocratique de Corée ne fera qu'exacerber les conséquences humanitaires négatives que ces mesures ont eues sur la population, étant donné qu'elles constituent déjà un obstacle à une lutte efficace contre la pandémie de COVID-19 et à la réalisation des objectifs de développement durable. Nous condamnons fermement les mesures coercitives unilatérales imposées à la République populaire démocratique de Corée, qui ont aggravé la situation économique et humanitaire de sa population. Nous réaffirmons notre conviction que, pour vivre en paix, l'humanité doit respecter le droit international et la Charte des Nations Unies. Nous

avons besoin de plus de dialogue et de coopération internationale, pas de plus de sanctions. Nous demandons à tous les États de s'abstenir de prendre des mesures qui ne contribuent pas à l'objectif de dénucléarisation mais qui, au contraire, compliquent davantage la situation tendue dans la région.

Nous réaffirmons notre appui à la dénucléarisation totale de la péninsule coréenne, sans ingérence étrangère, dans le plein respect de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale des États et en respectant strictement le principe du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force. Nous réaffirmons l'engagement de Cuba en faveur de la paix et du multilatéralisme. La seule façon de parvenir à la paix et à la stabilité dans la péninsule coréenne est d'entamer un dialogue et des négociations propres à conduire à une solution politique durable qui tienne compte des préoccupations légitimes de toutes les parties concernées.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Pour commencer, le Royaume de Bahreïn souligne qu'il a toujours mené une politique d'appui aux efforts de démantèlement des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires et leurs divers vecteurs. Nous insistons également sur l'importance d'une coopération renforcée avec la communauté internationale et les autorités compétentes pour limiter les risques notables que génèrent la prolifération nucléaire et les armes de destruction massive, ainsi que pour faire face aux menaces qu'elles représentent pour l'humanité.

Bahreïn suit les actions de la République populaire démocratique de Corée, qui a effectué plusieurs essais de missiles depuis septembre 2021, notamment un missile balistique intercontinental en mars. À cet égard, nous tenons à insister sur le respect du droit international, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous espérons également que les parties concernées rechercheront une solution diplomatique pacifique propre à garantir la dénucléarisation complète et vérifiable de la péninsule coréenne et à instaurer une paix globale et durable entre les deux Corées.

Le Royaume de Bahreïn renouvelle son appel à la communauté internationale pour qu'elle adopte une stratégie mondiale unifiée visant à limiter la propagation des armes nucléaires et autres armes de destruction massive au moyen d'un mécanisme efficace de désarmement régional et mondial de ces armes, afin de renforcer les efforts pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

M^{me} Bassols Delgado (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne s'associe à la déclaration faite le 8 juin au nom de l'Union européenne et de ses États membres (voir A/76/PV.77).

Alors que la séance d'aujourd'hui touche à sa fin, nous nous félicitons de sa tenue, déclenchée par l'activation, pour la première fois, du mécanisme prévu à la résolution 76/262 du 26 avril. L'Espagne a été l'un des 83 pays qui ont parrainé cette résolution. Nous l'avons fait car nous étions convaincus qu'elle ouvrirait, et il nous semble que c'est bien le cas, une nouvelle ère de transparence dans laquelle tous les États Membres auraient la possibilité d'exprimer leur position sur chaque recours au droit de veto au Conseil de sécurité.

Maintenir la paix et la sécurité internationales est une obligation pour tous les États Membres de l'Organisation. L'Assemblée générale ne peut rester les bras croisés lorsque surviennent des menaces à la paix et à la sécurité internationales ou des actes qui leur portent atteinte et que le Conseil se voit empêché d'agir parce qu'un de ses membres permanents a eu recours au droit de veto. Au cours du premier semestre, la République populaire démocratique de Corée a procédé à plus de 30 essais de missiles balistiques, dont un missile balistique intercontinental, et nous ne savons pas ce que nous réservent les six prochains mois. Dans le même temps, elle a continué de développer son programme nucléaire. Le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique a récemment annoncé que le pays préparerait un nouvel essai nucléaire, conformément à sa politique déclarée d'accélérer son programme nucléaire autant que possible. Tout cela se fait en violation flagrante des résolutions répétées du Conseil et constitue un défi permanent au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la sécurité collective, alors même que se tiendra cette année la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Bien que le projet de résolution S/2022/431 du Conseil de sécurité ait reçu l'appui de 13 membres du Conseil, les veto opposés par la Fédération de Russie et de la Chine ont empêché l'adoption d'une résolution qui aurait condamné la République populaire démocratique de Corée. Cette résolution aurait permis d'appliquer des sanctions supplémentaires efficaces qui, je le rappelle, sont parfaitement conformes au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Le projet de résolution bloqué prenait également en compte les besoins humanitaires actuels du pays sur les plans de l'alimentation et

de la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

L'absence de réaction forte du Conseil le 26 mai n'a pas été sans conséquences : Pyongyang a intensifié ses provocations, établissant un nouveau record le 5 juin en tirant huit missiles balistiques cette seule journée. L'Espagne demande instamment aux autorités de Pyongyang de reconsidérer leur ligne de conduite actuelle et de mettre immédiatement un terme à leurs programmes nucléaires et de missiles balistiques, qui violent de multiples résolutions de consensus adoptées par le Conseil depuis 2006 et sont contraires aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En poursuivant cette politique, la République populaire démocratique de Corée ne fera qu'inciter la communauté internationale à la rejeter et à l'isoler davantage.

Nous exhortons aussi la République populaire démocratique de Corée à tenir compte des appels qui lui sont adressés pour qu'elle s'engage pleinement dans un dialogue politique de bonne foi, avec pour objectif ultime la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. Ce dialogue doit être propice à la création d'un cadre de sécurité collective pour les voisins du pays et la région en général, dans notre intérêt à tous. Nous exhortons le Conseil à poursuivre ses efforts à cet égard. Nous appelons en particulier la Fédération de Russie et la République populaire de Chine à s'associer à la condamnation unanime de l'attitude de la République populaire démocratique de Corée, attitude qui porte atteinte au régime international de non-prolifération des armes de destruction massive et face à laquelle aucun membre responsable de la communauté internationale ne peut rester impassible.

Le recours au veto représente un échec du Conseil de sécurité à s'acquitter de sa fonction principale, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et son incapacité à agir face aux violations les plus graves de la Charte et du droit international. Le veto ne doit pas se substituer au dialogue. Face à de nouveaux actes de provocation en violation du régime de non-prolifération, il faut reprendre le dialogue au sein du Conseil et œuvrer à un nouveau projet de résolution consensuel sur cette question.

Enfin, comme chacun le sait ici, l'Espagne est favorable à une réforme de la Charte visant à abolir le droit de veto. Telle est notre position depuis 2008. Nous sommes convaincus que nous devons évoluer vers une Organisation des Nations Unies qui réponde

aux exigences et aux défis du XXI^e siècle, où l'égalité entre les États Membres et l'absence de privilèges sont plus réelles. Alors que nous travaillons dans ce sens, l'Espagne, en tant que cosignataire de la déclaration politique sur la suspension du droit de veto en cas d'atrocités criminelles, encourage tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la présente séance, la première de ce type depuis l'adoption de la résolution 76/262. Cette résolution revêt une importance considérable en tant que nouveau mécanisme visant à améliorer la transparence et la responsabilité et à renforcer la participation de l'ensemble des États Membres aux discussions sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Tout en insistant de nouveau sur l'importance du rôle du Conseil de sécurité, nous estimons que ce mécanisme marque une nouvelle étape dans la relation constructive entre le Conseil et l'Assemblée générale.

La Tunisie réaffirme son appui indéfectible au dispositif mondial de désarmement et de non-prolifération. À cet égard, la Tunisie réaffirme son attachement à la mise en œuvre intégrale de toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives au programme nucléaire et au programme de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée, ainsi que son soutien à tous les efforts en faveur de la dénucléarisation pacifique de la péninsule coréenne.

Nous regrettons profondément les essais de missiles effectués récemment par la République populaire démocratique de Corée et l'exhortons à s'abstenir de procéder à d'autres essais et à respecter pleinement ses obligations internationales. Nous renouvelons également notre appel à la reprise rapide du dialogue et des négociations en vue d'une dénucléarisation complète et vérifiable. Il est en outre primordial que les membres du Conseil soient de nouveau en mesure de s'exprimer d'une seule voix sur cette question et engagent un dialogue dans un esprit constructif, en vue d'adopter une résolution consensuelle tournée vers l'avenir.

La Tunisie demeure préoccupée par la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée, qui était déjà extrêmement grave avant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous partageons le point de vue selon lequel l'amélioration de cette situation peut contribuer à la promotion de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans la péninsule coréenne et la région tout entière.

Nous sommes par ailleurs convaincus qu'un traitement adéquat de la question des ressortissants qui ont été enlevés ne peut que renforcer la confiance et la coopération dans la région. À cet égard, nous encourageons la reprise du dialogue afin de trouver, dans les meilleurs délais, une solution satisfaisante et définitive à cette question sensible.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Le dépouillement des bulletins de vote pour l'élection des membres du Conseil économique et social étant terminé, je vais maintenant suspendre brièvement l'examen par l'Assemblée du point 124 de l'ordre du jour.

Point 115 de l'ordre du jour (*suite*)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

b) Élection de membres du Conseil économique et social

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Groupe C – États d'Europe orientale

Nombre de bulletins déposés :	185
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de bulletins valables :	184
Abstentions :	2
Nombre de votants :	182
Majorité requise des deux tiers :	122
Nombre de voix obtenues :	
Fédération de Russie :	100
Macédoine du Nord :	82

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers au scrutin précédent, il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale. Nous allons donc procéder au premier tour de scrutin libre. Conformément à l'article 94 du Règlement intérieur, le cinquième tour de scrutin est libre. Je rappelle à l'Assemblée que tout État Membre parmi les États d'Europe orientale peut être candidat, à l'exception de ceux qui resteront membres du Conseil économique et social à compter du 1^{er} janvier 2023, ainsi que de ceux qui ont déjà été élus pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2023. Par conséquent, il n'est pas possible, au présent scrutin, de voter pour les membres suivants : Bulgarie, Croatie, République tchèque, Slovaquie et Slovénie.

Avant de procéder au vote, je rappelle aux membres que conformément à l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote. Nous allons maintenant procéder au vote.

Les bulletins de vote vont maintenant être distribués. Le vote a donc commencé. Les membres sont priés d'inscrire une croix en regard du nom de l'État imprimé sur le bulletin de vote ou d'écrire le nom d'un autre État éligible sur la ligne vierge prévue à cet effet. Si une croix a été inscrite en regard du nom d'un État, il n'est pas nécessaire de réécrire le nom de cet État sur la ligne laissée vierge. Il ne doit pas y avoir plus d'une case cochée ou d'un nom manuscrit pour le siège à pourvoir. Par conséquent, les membres ne peuvent cocher qu'une seule case ou n'écrire le nom que d'un seul État éligible parmi les États d'Europe orientale dans l'espace prévu à cet effet.

Si un bulletin de vote contient un vote pour un État membre qui restera membre du Conseil économique et social à compter du 1^{er} janvier 2023 ou qui a déjà été élu pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2023, le bulletin de vote sera déclaré nul. Enfin, si un bulletin de vote contient une annotation autre qu'un vote pour un État Membre éligible, cette annotation ne sera pas prise en compte.

Sur l'invitation du Président par intérim, les représentantes et représentants de l'Algérie, de l'Équateur, de la Hongrie, de Monaco, du Mozambique et du Timor-Leste assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Afin de gagner du temps pendant le dépouillement des bulletins de vote, l'Assemblée générale poursuivra sa séance plénière pour examiner le point 124 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 115 b) de l'ordre du jour.

Point 124 de l'ordre du jour (*suite*)

Renforcement du système des Nations Unies

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va reprendre l'examen du point 124 de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement du système des Nations Unies », pour, conformément

à la résolution 76/262, du 26 avril 2022, poursuivre le débat sur le recours au veto opposé par deux membres permanents à la 9048^e séance du Conseil de sécurité, le 26 mai 2022, organisée au titre du point de la question intitulée « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée ».

M. Hitti (Liban) (*parle en anglais*) : Le renforcement du système des Nations Unies doit rester un objectif commun, surtout à un moment où l'ordre multilatéral fondé sur des règles continue d'être mis à rude épreuve. Cela est particulièrement vrai pour les petits pays, comme le mien, qui considèrent souvent la Charte des Nations Unies comme un bouclier de protection. Dans des moments comme celui-ci, les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies doivent continuer de guider notre action, et nous devons nous efforcer de construire un multilatéralisme plus efficace.

C'est dans cet esprit que le Liban s'est porté coauteur de la résolution 76/262, qui a été adoptée par consensus dans la salle de l'Assemblée il y a seulement quelques semaines. Le mécanisme mis en place par cette résolution constitue une avancée majeure vers un renforcement de la responsabilité, de la transparence et du rôle de l'Assemblée générale.

On ne peut pas nier le fait que le veto, ou la menace de l'utilisation du veto, a souvent entravé les tentatives de règlement des conflits et l'accomplissement de véritables progrès en faveur de la paix. Cela a souvent été l'une des principales critiques adressées au Conseil de sécurité.

Pour la première fois, le présent débat donne l'occasion à l'ensemble des États Membres de discuter de questions urgentes relatives à la paix et à la sécurité internationales dans une situation au sujet de laquelle le veto a été opposé. À cet égard, nous jugeons encourageant le niveau élevé de participation au débat d'aujourd'hui. Il témoigne de la volonté des membres de l'Assemblée générale, quelles que soient leurs positions, de participer à ce dialogue nécessaire.

Le Liban a toujours plaidé en faveur du règlement pacifique des différends et, partant, il appelle à donner la priorité à la diplomatie et à une solution politique au problème de la péninsule coréenne sur la base du droit international, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Fervent partisan du désarmement nucléaire, le Liban continue d'appeler à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à

son entrée en vigueur. Nous attendons également avec intérêt la tenue de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue en août. Cette conférence mettra une nouvelle fois à l'épreuve l'ordre multilatéral fondé sur des règles, et nous espérons que nous pourrions prouver notre engagement à son égard.

M. Zambrana Torrelío (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance, qui revêt à nos yeux une grande importance en raison des derniers faits survenus dans la péninsule coréenne.

La Bolivie, pays pacifiste, demande l'abandon complet, vérifiable et irréversible des programmes nucléaires et de missiles balistiques et le strict respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous exhortons les parties concernées à éviter toute escalade des tensions qui mettrait en péril la paix et la sécurité internationales, en particulier dans la péninsule coréenne. Nous leur demandons également de s'abstenir de tout acte de provocation et de toute action unilatérale, ainsi que de toute mesure contraire au droit international et aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

La Bolivie réaffirme son rejet catégorique de la mise en œuvre de sanctions, qui ne sont pas une fin en soi. Celles-ci constituent une violation flagrante du droit international, puisqu'il s'agit de mesures illégales qui imposent la juridiction et la législation interne d'un État à un autre, violant ainsi la souveraineté et l'intégrité territoriale des États.

Nous demandons en outre au Conseil de sécurité de s'acquitter de son mandat et de s'employer à ramener les parties concernées à la table des négociations afin de reprendre le dialogue et d'éviter l'escalade des tensions dans la région.

Enfin, l'État plurinational de Bolivie rejette toute option de type militaire ou toute menace de recours à la force et encourage la reprise du dialogue et des négociations en vue de parvenir à une solution pacifique, diplomatique et politique qui aboutira à la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans ce débat.

Plusieurs délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont

limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Ghadirkhomi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer notre droit de réponse à la suite de la déclaration faite par le représentant d'Israël à la séance de ce matin (voir A/76/PV.81).

Il est paradoxal qu'un régime célèbre pour ses atrocités, ses politiques d'apartheid et ses crimes de guerre, qui ont été amplement prouvés par divers organes et organismes des Nations Unies, ose continuer de lancer de fausses accusations contre d'autres pays. Je n'ai pas l'intention d'honorer les allégations du représentant israélien d'une réponse sur le fond. Je tiens cependant à réitérer les points suivants.

Conformément à la déclaration que nous avons faite précédemment au titre de ce point de l'ordre du jour, et en tant que pays ayant été parmi les premiers à signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la République islamique d'Iran a été, et demeure, une fervente partisane de l'élimination totale des armes nucléaires. En 1974, l'Iran a proposé l'idée de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et il a depuis lors œuvré sans relâche pour concrétiser cette initiative novatrice.

Mon pays, à l'instar de nombreux pays du Moyen-Orient, est profondément préoccupé par la politique dangereuse que mène Israël pour se doter de capacités en matière d'armes de destruction massive, ainsi que par son implication directe dans des activités terroristes. Selon de multiples rapports, le régime dispose d'un arsenal nucléaire comprenant 400 ogives, dont des armes thermonucléaires. Il possède des armes chimiques et biologiques et déploie des efforts considérables pour mettre au point ces armes meurtrières. Il a accès à tous les vecteurs d'armes de destruction massive et a maintes fois menacé les pays de la région d'anéantissement nucléaire.

Le régime israélien a refusé d'adhérer à tout régime relatif aux armes de destruction massive, au désarmement ou à la maîtrise des armements, malgré les appels internationaux répétés l'encourageant à adhérer au TNP, à accepter l'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique et à soumettre ses programmes nucléaires aux inspections de l'Agence. Il a refusé de se joindre à deux initiatives

visant à créer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

En revanche, ce régime d'apartheid a perpétré diverses attaques terroristes contre des chercheurs iraniens et a saboté les installations nucléaires de l'Iran dans le cadre d'attaques physiques et de cyberattaques, sans oublier ses attaques brutales contre le peuple innocent et sans défense de Palestine et ses politiques expansionnistes dirigées contre les pays voisins. Israël, dernier régime d'apartheid et seul pays au monde à pratiquer ouvertement le racisme, est l'unique auteur dans le monde à avoir commis tous les principaux crimes de droit international, notamment le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et l'agression.

Les atrocités et les actes terroristes du régime ne doivent pas être passés sous silence. À cet égard, le Conseil de sécurité a la responsabilité particulière de lutter contre les menaces constantes que ce régime dangereux fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

Pour terminer, je rejette catégoriquement les accusations scandaleuses et dénuées de fondement formulées par le représentant du régime israélien contre mon pays, qui sont en droite ligne de ses cris au loup trompeurs et de sa stratégie consistant à détourner l'attention de ses atrocités dans la région et au-delà. Je me dois de souligner que les armes de destruction massive détenues par ce régime criminel sont la véritable source de la terreur, de l'insécurité et des troubles qui mettent en péril la paix et la sécurité régionales. Nous encourageons la communauté internationale à condamner le régime israélien et à le contraindre à adhérer aux régimes internationaux interdisant les armes de destruction massive.

M. Altarsha (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite exercer son droit de réponse au sujet des propos tenus par le représentant israélien ce matin (voir A/76/PV.81).

Il est paradoxal d'entendre le représentant de la délégation israélienne prononcer une déclaration dénonçant le recours au veto au Conseil de sécurité, alors que les pays occidentaux utilisent le veto depuis des décennies au profit d'Israël, et ce, afin de couvrir ses pratiques agressives et ses crimes répétés contre les peuples sous occupation. Ce recours au droit de veto a placé Israël à l'abri d'un bouclier occidental l'immunisant contre toute obligation de rendre des comptes et lui permettant de poursuivre en toute impunité ses crimes

et ses attaques, y compris ses actes d'agression contre mon pays, la Syrie.

Comme les membres le savent peut-être, Israël a lancé aujourd'hui à l'aube un acte d'agression aérienne visant plusieurs sites en Syrie, dont l'aéroport international de Damas, qui a fait des victimes parmi les civils et causé d'énormes pertes matérielles. Ces attaques sont la manifestation d'une dangereuse escalade qui accroît le niveau des menaces et des obstacles auxquels se heurtent la paix et la sécurité régionales et internationales. Elles constituent également un exemple frappant du mépris d'Israël pour la Charte des Nations Unies et le droit international et contreviennent à toutes les résolutions de la légitimité internationale relatives à la situation au Moyen-Orient.

La déclaration faite aujourd'hui par la délégation israélienne visait à détourner l'attention de la véritable menace qui pèse sur la paix et la sécurité internationales, à savoir la détention par Israël d'un arsenal d'armes nucléaires, chimiques et biologiques de destruction massive. Israël n'a aucun droit d'aborder les questions de désarmement et d'accuser les autres, car son bilan dans ce domaine est émaillé de violations des fondements du régime de non-prolifération, au mépris de la volonté de la communauté internationale. Encore une fois, tous ces agissements sont couverts par le bouclier d'immunité accordé à Israël par certains pays occidentaux au sein du Conseil de sécurité.

M. Kim In Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation rejette catégoriquement et intégralement les accusations sans fondement portées par Israël contre mon pays.

En tant qu'État responsable, la République démocratique de Corée demeure résolument attachée à la non-prolifération. Les allégations dangereuses d'Israël ne sont rien d'autre qu'un ultime effort visant à tromper la communauté internationale et à détourner l'attention de ses crimes odieux de prolifération et de ses atrocités dans la région. Les États-Unis et les pays occidentaux sont extrêmement malhonnêtes et cautionnent les ambitions nucléaires et les actes terroristes d'Israël. Il s'agit véritablement d'un exemple caractéristique de deux poids, deux mesures. Israël est en effet un cancer pour la paix au Moyen-Orient, ainsi qu'un État voyou qui sape le régime international de non-prolifération et commet toutes sortes d'actes terroristes. Les tentatives visant à empiéter sur la souveraineté de la République populaire démocratique de Corée et à porter atteinte à sa dignité ne seront jamais dans l'intérêt d'Israël.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 124 de l'ordre du jour.

Point 11 de l'ordre du jour (*suite*)

Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des déclarations politiques sur le VIH/sida

Rapport du Secrétaire général (A/76/783)

M. Imanuel (Indonésie) (*parle en anglais*) : Le VIH/sida demeure un immense défi pour la communauté mondiale et pour les efforts collectifs que nous déployons pour parvenir au développement durable, en ne laissant personne de côté. Le rapport du Secrétaire général (A/76/783) indique clairement que le VIH/sida continue de créer des inégalités au sein des pays et entre eux.

Dans ce contexte, nous estimons qu'il faut redoubler d'efforts pour faire baisser le taux de nouvelles infections à VIH et de décès liés au sida. À cet égard, je voudrais insister sur trois points.

Premièrement, des politiques et des programmes harmonisés et globaux sont d'une importance fondamentale. Il faut adopter une approche intégrée pour ce qui est de l'engagement et de l'action visant à prévenir les nouvelles infections à VIH et les décès liés au sida, du plus haut niveau politique jusqu'au niveau communautaire. Ce principe est au cœur de nos politiques concernant le VIH/sida.

Nos politiques aux niveaux national, infranational et communautaire sont guidées par un plan d'action national global et harmonisé sur le VIH/sida, pour la période 2020-2024. Le plan d'action national définit des étapes pour intégrer les politiques et les initiatives aux niveaux national, local et communautaire afin de traduire les politiques en actions précises et adaptées au contexte. L'un des résultats positifs observés dans le cadre de cette approche est le développement des capacités des villes en la matière. Jakarta-Centre est l'une des villes d'Indonésie où les innovations sont évidentes. Dans la ville, les innovations technologiques ont permis de mettre en relation les personnes vivant avec le VIH avec les services de santé appropriés et nécessaires.

Grâce aux services de livraison en ligne, le nombre de personnes bénéficiant d'un traitement anti-rétroviral a augmenté de plus de 30 %. Les autorités de la ville ont ensuite partagé cette expérience fructueuse

avec d'autres villes d'Asie du Sud-Est en tant que bonne pratique.

Deuxièmement, les approches multipartites et multisectorielles sont impératives. Si l'engagement politique et le rôle moteur des gouvernements sont essentiels, les collaborations multipartites et multisectorielles jouent également un rôle important. La participation du monde universitaire, du secteur privé et de la société civile continue de faire partie intégrante de nos politiques. Leur participation effective, sur laquelle nous insistons dans notre plan d'action national sur le VIH/sida, est l'un des éléments qui ont facilité nos efforts de sensibilisation, de fourniture des services nécessaires et appropriés et de bonne gestion des ressources financières. Le gouvernement a également créé la Commission nationale de prévention et de gestion du VIH/sida, dont il continue de consolider le rôle, et qui est composée de ministères et d'organismes apparentés issus de secteurs divers mais pertinents – santé, éducation, développement social, planification familiale et autres secteurs pertinents.

Enfin, nous tenons à souligner l'importance toute particulière que revêtent la solidarité et la coopération internationales. Il s'agit d'un facteur qui nous permet de progresser plus résolument dans notre lutte collective contre les nouvelles infections à VIH et les décès liés au sida. À cet égard, l'Indonésie est disposée à appuyer les efforts déployés à l'échelle mondiale pour atteindre les objectifs communs en ce qui concerne le VIH/sida.

M. Nunes (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué la présente séance plénière de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des déclarations politiques sur le VIH/sida. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son rapport (A/76/783).

La pandémie de sida au Timor-Leste est actuellement d'une faible ampleur. Cependant, le nombre de personnes vivant avec le VIH/sida a augmenté de manière exponentielle. Selon la Commission nationale de lutte contre le VIH/sida du Timor-Leste, entre juillet et septembre 2021, le pays a enregistré 1 464 cas de VIH/sida. Toutefois, ce chiffre est bien plus élevé, car de nombreuses personnes ignorent qu'elles en sont atteintes. Le nombre annuel de décès liés au sida a légèrement augmenté et a atteint 13 en 2021, contre quatre en 2011. Ces données indiquent que le VIH est incontestablement l'un des principaux problèmes de santé publique au Timor-Leste. Les jeunes sont les plus

vulnérables face au VIH/sida parce qu'ils n'ont pas assez de connaissances et d'informations sur cette maladie.

Pour lutter contre la propagation du VIH dans le pays, le Ministère de la santé du Timor-Leste a retenu les stratégies suivantes dans le Plan stratégique national de santé 2011-2030 : premièrement, le renforcement de la Commission nationale de lutte contre le sida afin d'assurer le suivi du programme national de lutte contre le VIH/sida, et de le superviser ; deuxièmement, le renforcement du suivi, de l'évaluation et des capacités des ressources humaines ; troisièmement, la prévention des infections à VIH/IST par la sensibilisation, la création d'un environnement favorable et la promotion de la communication sur les changements de comportement ; quatrièmement, la mise en place de structures de conseil, de dépistage et de diagnostic de qualité pour faciliter le suivi et la surveillance de l'incidence du VIH ; et, cinquièmement, le traitement et les soins pour toutes les personnes touchées et infectées par le VIH.

L'un des éléments clefs de la stratégie nationale est la création de la Commission nationale de lutte contre le sida, qui est chargée de fournir, en toute indépendance, des conseils au Gouvernement du Timor-Leste sur toutes les questions liées au VIH/sida, ainsi que de contrôler les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme stratégique national et de prodiguer des conseils à ce sujet.

À ce jour, plus de 11 centres de conseil volontaire et confidentiel sont accessibles dans les hôpitaux nationaux et de référence et dans les dispensaires privés. Les services liés au VIH destinés à la population générale et aux groupes à haut risque comprennent les services de conseil et de dépistage concernant le VIH, la sensibilisation au niveau communautaire, le traitement des infections opportunistes, y compris les infections sexuellement transmissibles, et un soutien socioéconomique aux personnes infectées et touchées par le VIH.

Pour terminer, le Timor-Leste est déterminé à lutter contre les inégalités pour mettre fin à la pandémie de sida. Le VIH/sida est l'un des défis sanitaires auquel le monde est confronté, et nous avons besoin d'un effort collectif pour le relever. Le Timor-Leste est prêt à coopérer avec la communauté internationale pour lutter contre la pandémie de sida. Nous devons agir de concert, comme une seule nation mondiale, afin de protéger la vie de notre population mondiale et des générations futures.

M. Konstantinopolskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à remercier le Président d'avoir organisé la présente séance sur la lutte contre le VIH/sida, qui est un objectif important du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le domaine des soins de santé. Celui-ci revêt une importance toute particulière dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui sévit toujours, puisque les personnes vivant avec le VIH constituent un groupe prioritaire pour la vaccination. La Russie appuie le dialogue international consacré à l'élimination de cette grave menace pour la santé publique.

Ces dernières années, mon pays a intensifié ses efforts dans le cadre de sa stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida à l'horizon 2030. Nous avons élargi la portée du dépistage, si bien qu'un quart de la population fait désormais l'objet d'un dépistage chaque année. Nous avons créé un registre fédéral des personnes vivant avec le VIH, lequel nous aide à planifier notre suivi clinique et l'approvisionnement en médicaments. Quatre-vingts pour cent des personnes inscrites dans le registre suivent un traitement. La transmission verticale de l'infection a été pratiquement éliminée, et nous menons régulièrement des campagnes d'information de masse. En partenariat avec des organisations non commerciales, nous sommes parvenus à réduire le nombre de nouvelles infections à VIH, et nous poursuivons ces efforts.

Nous apportons également notre contribution sur le plan international. Depuis 2012, la Russie a fourni environ 62 millions de dollars pour aider les pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale dans ce domaine, et les États qui ont bénéficié de cette aide ont renforcé leur dispositif de prévention du VIH et leur contrôle de son incidence chez les travailleurs migrants au cours de cette période, tout en améliorant leur méthodologie et leurs dépistages et en élaborant un système de suivi de la résistance de l'infection aux traitements antirétroviraux. Au terme de l'année 2020, ces efforts avaient permis de garantir un dépistage à 3 millions de personnes dans les États participants. Dans deux d'entre eux, la transmission verticale de la mère à l'enfant a été éliminée, et dans deux autres, les infections à VIH contractées en milieu hospitalier ont considérablement baissé. Nos campagnes d'information touchent environ 6 millions de personnes, et nous avons assuré la formation de 4 800 spécialistes. En outre, dans quatre pays, la Russie a mis en place 13 cliniques mobiles, qui ont accueilli 2,5 millions de patients, notamment dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, et nos pays partenaires

ont reçu du matériel de laboratoire. En raison de la demande suscitée par ces services, nous avons décidé de les étendre, et nous avons alloué plus d'un milliard de roubles à cet effet pour la période 2022-2024.

Je tiens également à souligner que les réfugiés originaires d'Ukraine et des Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk qui arrivent en Russie bénéficient de soins de santé, notamment d'un dépistage anonyme des anticorps du VIH. Si leur résultat est positif, ils se voient offrir la même assistance que les ressortissants russes et reçoivent un traitement antirétroviral en fonction des indications cliniques.

En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général (A/76/783), nous souscrivons à la cible 95-95-95 en matière de dépistage, de traitement et d'inhibition de la réplication virale. Nous appuyons également les efforts visant à combattre les formes résistantes du VIH, à mettre au point un vaccin contre l'infection, à promouvoir la prévention, à développer le suivi épidémiologique, à promouvoir des modes de vie sains et à fournir une aide socioéconomique aux femmes et aux jeunes. Il est important de garantir l'accès de toutes et tous, sur un pied d'égalité, au dépistage, au traitement et aux soins de santé en général, et d'éliminer la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH.

Toutefois, nous nous opposons à ce que la question très complexe du VIH/sida soit utilisée pour imposer un autre ordre du jour, qui risque de saper la lutte contre la consommation de drogues et les efforts de santé publique et de protection des enfants et des familles. Il est important d'adopter une approche globale qui garantisse le respect des priorités, des stratégies de développement et des modes de vie de chaque pays. Nous regrettons que les auteurs du rapport aient une fois de plus préféré fermer les yeux sur ce problème bien réel, au détriment de la solidarité mondiale et de notre lutte contre la maladie.

M. Galstyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport complet (A/76/783) et de ses recommandations ciblées sur la lutte contre les inégalités pour mettre fin à la pandémie de sida.

Le Gouvernement arménien est déterminé à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour honorer les engagements pris dans la « Déclaration politique sur le VIH et le sida : mettre fin aux inégalités et agir pour vaincre le sida d'ici à 2030 », adoptée en 2021 par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/284. Depuis

l'apparition de l'épidémie dans les années 1980, notre programme national de prévention du VIH/sida n'a cessé d'évoluer, élargissant la portée et le champ d'application de ses programmes, tout en veillant à ce que les interventions soient fondées sur des données factuelles, sur les droits humains et sur les besoins des populations clefs qui nécessitent des services de prévention, de dépistage, de traitement, de soins et de soutien en matière de VIH. Conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Arménie a poursuivi avec succès la mise en œuvre de la stratégie « Un traitement pour tous », qui vise à améliorer la qualité du traitement du VIH et à rapprocher le pays de la couverture sanitaire universelle.

En janvier 2022, nous avons adopté un nouveau programme national de prévention du VIH/sida pour la période 2022-2026, dans le but de lutter efficacement contre le VIH et d'ouvrir la voie à l'élimination du sida d'ici 2030. Ce nouveau programme national s'appuie sur les programmes précédents et vise à relever les principaux défis prioritaires en matière de fourniture de services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH aux populations clefs, ainsi qu'à des sous-groupes spécifiques de la population générale qui sont plus vulnérables, comme les travailleurs migrants et les jeunes. Nous mettons actuellement en œuvre de vastes mesures visant à décentraliser et à intégrer les services liés au VIH au niveau des établissements de soins de santé primaires, et ce, dans le but de maximiser l'accessibilité, de réduire au minimum la stigmatisation et la discrimination, d'élargir la couverture des services, d'introduire ou d'intensifier le recours à des approches innovantes telles que la prophylaxie préexposition, le dépistage de proximité du VIH et l'autodiagnostic, de développer les liens avec les services de soins et de relever les défis nouveaux et émergents.

En Arménie comme ailleurs, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a perturbé la capacité d'assurer la continuité des services destinés aux personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection à VIH ou touchées par le VIH. Nous avons été témoins de perturbations des services causées par la COVID-19 et par les mesures prises pour y faire face. Le nombre de nouveaux cas diagnostiqués a ainsi diminué en 2020, probablement en raison de perturbations dans le dépistage du VIH.

Dans la mesure où notre objectif est de mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030, nous devons à présent accroître

nos investissements afin d'intensifier les efforts visant à faire baisser les taux de nouvelles infections à VIH et de décès liés au sida et de multiplier les interventions localisées, opportunes et plus ciblées. À cet égard, nous soulignons qu'il est important que la communauté internationale, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et les organismes qui le parrainent continuent d'apporter leur soutien. Ces efforts contribueront non seulement à mettre fin au sida, mais aussi à améliorer les mécanismes de prévention, de préparation et de riposte face aux pandémies, tout en garantissant la pleine réalisation du droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible.

M^{me} Ershadi (Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général de son rapport intitulé « Lutter contre les inégalités pour mettre fin à la pandémie de sida » (A/76/783). Ainsi qu'il est souligné à juste titre dans le rapport, les efforts déployés pour mettre fin à la pandémie de sida d'ici à 2030 ne sont pas en voie d'aboutir. Sur cette base, les États Membres sont invités à agir immédiatement pour surmonter les obstacles qui ralentissent la réalisation de progrès. Le monde doit faire face et s'attaquer non seulement au sida, mais aussi aux problèmes encore plus complexes qui ont émergé à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Tandis que les deux pandémies s'entrechoquent, nous constatons que le monde ne parvient toujours pas à lever les obstacles sous-jacents à un accès équitable aux services de santé et qu'il reste dangereusement mal préparé. Nous devons donc nous appuyer sur les progrès remarquables que nous avons accomplis jusqu'à présent sur différents fronts, tout en redoublant d'efforts pour atteindre les objectifs audacieux auxquels nous sommes toutes et tous attachés.

La République islamique d'Iran est l'un des pays les plus engagés de la région asiatique et elle a obtenu des résultats éclatants en matière de maîtrise et de traitement du VIH/sida. L'Iran est en outre l'un des rares pays de la région à offrir un accès sûr pour répondre aux besoins de santé des personnes vivant avec le VIH/sida, notamment les populations à haut risque touchées par le sida qui bénéficient de traitements spécialisés et de services de soins de santé gratuits. L'éradication de la transmission du VIH de la mère à l'enfant est également l'une des grandes priorités de mon pays, et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida peut jouer un rôle primordial dans ce domaine.

Ainsi que le reflète la recommandation 3 du rapport du Secrétaire général, il convient de faire en

sorte que les médicaments et les technologies sanitaires les plus récents en matière de prévention, de dépistage et de traitement du VIH, y compris les vaccins contre le VIH qui pourraient être mis au point, deviennent rapidement disponibles à un coût abordable dans les pays en développement. Dans cette optique, il faut lever tous les obstacles qui entravent cet accès. Malheureusement, les mesures coercitives unilatérales imposées à l'Iran sous forme de sanctions financières et bancaires ont gravement violé le droit à la santé des Iraniennes et des Iraniens, notamment parmi les populations vivant avec le VIH/sida. Ces sanctions injustes et préjudiciables perturbent les canaux traditionnels de la coopération internationale et demeurent une source majeure d'inquiétude car elles nuisent aux efforts nationaux déployés par l'Iran pour lutter contre toutes sortes de maladies. En outre, ces mesures empêchent un accès rapide et efficace à la médecine diagnostique, aux vaccins, aux équipements médicaux, aux technologies et aux fournitures nécessaires à une prestation complète de services de soins de santé, en particulier pour les personnes touchées par le VIH/sida ou vivant avec.

Ma délégation exprime sa vive inquiétude face à ces politiques et pratiques unilatérales illégales qui entravent les efforts déployés pour garantir l'accès à la prévention du VIH/sida, à son traitement, aux services de soins et aux services d'accompagnement. Nous appelons les responsables à lever immédiatement ces obstacles, qui compromettent la capacité des pays en développement de fournir des produits de prévention et de traitement du VIH/sida, des moyens de dépistage, des produits de base et d'autres produits pharmaceutiques abordables et efficaces.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Thomas (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour remercier nos collègues du bureau du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), ici à New York, du soutien qu'ils ont apporté à la préparation de la présente séance, ainsi que de l'excellente manifestation parallèle organisée mercredi.

L'adoption de la Déclaration politique sur le VIH et le sida l'année dernière a constitué un important pas en avant, mais la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a continué à faire reculer notre lutte contre

le VIH/sida. Ainsi qu'il ressort du rapport (A/76/783) qui nous vaut d'être réunis aujourd'hui dans la salle de l'Assemblée générale, la pandémie a ralenti les services de dépistage, de traitement, de prévention et de réduction des risques, et elle a réduit l'accès à la prophylaxie préexposition et aux services de santé sexuelle et reproductive, sans parler des investissements dont les systèmes de santé ont cruellement besoin.

Si nos interventions sont en voie d'amélioration – et nous avons constaté de nets progrès au fil des ans –, il reste difficile pour les personnes vivant avec le VIH/sida dans de nombreuses régions du monde de bénéficier d'un dépistage, d'un traitement antirétroviral et de services de prévention gratuits ou abordables, en raison des inégalités structurelles qui sont encore exacerbées par la COVID-19. Nous ne saurions honorer l'engagement commun de mettre fin au VIH/sida d'ici à 2030 si nous ne veillons pas à ce que chacun, où qu'il se trouve, bénéficie d'un accès à la prévention, au dépistage et à des traitements et des soins vitaux en matière de VIH. La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et ses 192 sociétés nationales sont déterminées à venir en aide aux personnes atteintes du VIH/sida ou touchées par celui-ci, y compris les populations clefs, les communautés les plus vulnérables et les personnes en situation de déplacement, au moyen d'un éventail de services comprenant le traitement, les interventions de soins, la mobilisation locale, la coopération transfrontière et les points d'accès aux services humanitaires le long des routes migratoires. De plus, en partenariat avec ONUSIDA, dans le cadre du mémorandum d'accord qui nous lie, nous nous efforçons d'améliorer l'accès au dépistage et aux traitements de dizaines de millions de personnes vivant avec le VIH/sida.

À la lumière de l'expérience et des efforts des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge issues de nombreux pays présents dans cette salle, qui agissent depuis des décennies pour soutenir les personnes touchées par le VIH/sida ou vivant avec, je voudrais formuler trois recommandations qui complètent le rapport présenté aujourd'hui et s'en inspirent, dans le but d'atteindre notre objectif commun de mettre fin au VIH/sida.

Premièrement, les communautés et les organisations locales doivent être placées au centre des stratégies de lutte contre le VIH/sida. Les organisations locales sont les mieux à même non seulement de cerner les défis et les possibilités propres à leurs communautés

et d'y répondre, mais aussi d'atteindre les populations les plus vulnérables. De plus, nous savons par expérience que l'élargissement de l'accès aux services liés au VIH/sida nécessite que les organisations locales, les agents communautaires et les bénévoles, ainsi que les personnes vivant avec le VIH/sida elles-mêmes, participent effectivement à la planification et à la mise en œuvre des programmes.

Deuxièmement, nous ne saurions mettre fin à la menace pour la santé publique que représente le VIH/sida sans atteindre efficacement toutes les communautés, y compris les personnes en situation de déplacement et les populations mobiles. Dans le contexte de la pandémie, les besoins de ces populations en matière de VIH/sida ont souvent été ignorés ou laissés sans réponse, et la discrimination croissante à l'égard des migrants les a empêchés d'accéder aux services vitaux liés au VIH/sida. Les programmes d'aide aux personnes touchées par le VIH/sida ou vivant avec, y compris dans les contextes humanitaires et fragiles, doivent tenir compte des besoins des migrants, des réfugiés, des populations en situation de crise et des autres populations mobiles dans toute leur diversité.

Troisièmement, enfin, les services liés au VIH/sida doivent être étayés par des systèmes de protection sociale et de santé publique solides, qui soient à même de réduire la vulnérabilité au VIH/sida, de lutter contre la stigmatisation et la discrimination, et d'intégrer les besoins des populations particulièrement exposées au risque d'infection à VIH. Il s'agit notamment de services de soutien psychosocial, qui doivent être adaptés au contexte culturel et favoriser l'observance thérapeutique, ainsi que de services adaptés aux personnes rescapées de violences sexuelles et fondés sur le genre. La santé mentale est souvent laissée de côté dans les interventions liées au VIH/sida, mais nous aimerions insister sur cet aspect essentiel, car les troubles de santé mentale peuvent être à l'origine de l'adoption de comportements à risque et ils sont souvent liés à une forte vulnérabilité au VIH/sida.

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et ses sociétés nationales continueront d'investir dans des actions porteuses de transformation du point de vue du genre, fondées sur les droits humains et pilotées par les communautés, et de privilégier et de défendre l'accès de chacune et de chacun, sur un pied d'égalité, aux médicaments et aux technologies sanitaires susceptibles de sauver des vies, en faisant entendre la voix des communautés

marginalisées et des personnes en situation de vulnérabilité et en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Ordre souverain de Malte.

M. Espiritu (Ordre souverain de Malte) (*parle en anglais*) : L'Ordre souverain de Malte, qui, depuis près d'un millénaire, est au service des malades et des pauvres du monde entier, salue l'engagement pris en 2021 dans la Déclaration politique sur le VIH et le sida de concentrer les efforts sur les inégalités qui contribuent à la propagation persistante du VIH/sida et aux lacunes en matière de traitement et de prévention.

Un an exactement après l'adoption de la Déclaration politique sur le VIH et le sida : mettre fin aux inégalités et agir pour vaincre le sida d'ici à 2030, nous constatons avec inquiétude que le nombre d'infections à VIH et le nombre de décès liés au sida ne diminuent pas assez rapidement pour atteindre l'objectif d'éliminer le VIH et le sida d'ici à 2030. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport (A/76/783), le sida cause encore plus de 13 000 décès par semaine, et on estime à 1,5 million le nombre de nouvelles infections à VIH et à 680 000 le nombre de décès liés au sida au cours de l'année écoulée. Au total, 38 millions de personnes vivent avec le VIH dans le monde, et près de 3 millions d'entre elles ont moins de 19 ans. Nous constatons également avec inquiétude que chaque jour, environ 850 enfants sont infectés par le VIH et environ 330 enfants meurent de causes liées au sida.

Comme le relève le rapport du Secrétaire général, un nombre inacceptable d'enfants continuent de passer entre les mailles du filet lorsqu'il s'agit de dépistage et de traitement. Les deux cinquièmes des nourrissons et des enfants vivant avec le VIH n'ont pas fait l'objet d'un diagnostic, et la moitié des enfants qui vivaient avec le VIH en 2020 ne suivaient pas de traitement antirétroviral.

Conscient que l'élimination du VIH et du sida ne peut être garantie sans s'attaquer aux inégalités qui perpétuent cette pandémie, l'Ordre de Malte continue de s'engager à tendre activement la main aux plus pauvres, aux plus isolés et aux plus marginalisés, qui sont les plus exposés au risque et qui souffrent le plus du virus.

Sur les cinq continents, l'Ordre continue à lutter contre la pandémie de VIH en mettant en place des programmes de traitement, de prévention et d'éducation,

et en veillant également à répondre aux besoins psychosociaux des personnes vivant avec le VIH et de leurs familles par des approches intégrées et holistiques.

Par exemple, dans le district d'Ilembe, en Afrique du Sud, en plus de fournir des services gratuits de dépistage et de conseils, notre corps de secours fournit des médicaments antirétroviraux qui changent la vie des personnes vivant avec le VIH dans tout le district, en apportant régulièrement des médicaments via sa clinique mobile aux patients vivant dans la pauvreté et l'isolement pour garantir l'observance thérapeutique et prévenir les échecs thérapeutiques. Toujours en Afrique du Sud, conscient que le VIH ne touche pas uniquement les personnes infectées, l'Ordre gère un foyer à Mendani pour les enfants que la propagation du VIH a rendus orphelins.

Au Kenya, l'action menée par notre organisme humanitaire, Malteser International, se concentre, depuis 2001, sur le diagnostic, le traitement et la prévention de la tuberculose et du VIH/sida parmi les personnes défavorisées vivant dans les bidonvilles de Nairobi et parmi les différents groupes tribaux.

À Mexico, où le pourcentage de mères séropositives de plus de 15 ans a considérablement augmenté, l'Ordre poursuit ses programmes de prévention de la transmission, en organisant des cours pour les mères et les pères, en fournissant des conseils psychosociaux et en distribuant des aliments complémentaires, du lait enrichi et des trousseaux d'hygiène pour les mères et les bébés.

Au Myanmar, dans l'État shan, très rural et très pauvre, l'Ordre déploie, depuis 2003, un projet de diagnostic et de traitement du VIH et du sida, et mène des campagnes d'information et d'éducation sanitaire destinées aux groupes les plus touchés de la région, tels que les travailleurs du sexe, le personnel en uniforme et les jeunes, ainsi qu'au grand public.

Ce ne sont là que quelques exemples de la manière dont l'Ordre de Malte, avec ses installations médicales et son corps de secours dans 120 pays, s'emploie à lutter contre la crise du VIH/sida. Comme le soulignent la Déclaration politique et le rapport du Secrétaire général, l'intégration du traitement et de la prévention du VIH/sida à d'autres services d'appui est essentielle pour accélérer la fin de la pandémie. Notre expérience confirme cette approche globale, car dans tous ces exemples, l'efficacité de l'action menée par l'Ordre contre le VIH/sida est étroitement

liée à son intégration à nos services de diagnostic et de traitement, en particulier pour la tuberculose, ainsi qu'à d'autres services tels que le soutien psychosocial, éducatif et nutritionnel.

L'Ordre de Malte souligne l'urgence de s'attaquer aux inégalités qui entravent l'accès aux services de prévention, de soins et de traitement du VIH et qui perpétuent la pandémie, en particulier chez les enfants, les personnes marginalisées et les pauvres. Fort de ses 13 000 membres, 100 000 bénévoles et 80 000 professionnels des secours et de la santé qui œuvrent partout dans le monde au service des personnes qui souffrent, l'Ordre de Malte s'engage à coopérer avec les États Membres pour éliminer le VIH/sida d'ici à la fin de cette décennie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans ce débat. Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 11 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 115 de l'ordre du jour (*suite*)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

b) Élection de membres du Conseil économique et social

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

États d'Europe orientale (un siège)

Nombre de bulletins déposés :	185
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	185
Abstentions :	3
Nombre de votants :	182
Majorité requise des deux tiers :	122
Nombre de voix obtenues :	
Fédération de Russie :	101
Macédoine du Nord :	81

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers au scrutin précédent, il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale. Nous allons donc procéder à un deuxième tour de scrutin libre.

Conformément à l'article 94 du Règlement intérieur, le sixième tour de scrutin est libre. Je rappelle à l'Assemblée que tout État Membre parmi les États

d'Europe orientale peut être candidat, à l'exception de ceux qui resteront membres du Conseil économique et social à compter du 1^{er} janvier 2023, ainsi que de ceux qui ont déjà été élus pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2023.

Par conséquent, au présent scrutin, il n'est pas possible de voter pour les membres suivants : Bulgarie, Croatie, République tchèque, Slovaquie et Slovaquie et Slovaquie.

Avant de procéder au vote, je rappelle aux membres que conformément à l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote.

Nous allons maintenant procéder au vote. Les bulletins de vote vont maintenant être distribués, et le vote a commencé.

Les membres sont priés d'inscrire une croix en regard du nom de l'État imprimé sur le bulletin de vote pour lequel ils souhaitent voter ou d'écrire le nom d'un autre État éligible sur la ligne vierge prévue à cet effet. Si une croix a été inscrite en regard du nom d'un État, il n'est pas nécessaire de réécrire le nom de cet État sur la ligne laissée vierge.

Il ne doit pas y avoir plus d'une case cochée ou plus d'un nom manuscrit pour le siège vacant à pourvoir. Par conséquent, les membres ne peuvent cocher qu'une seule case ou n'écrire le nom que d'un seul État éligible parmi les États d'Europe orientale dans l'espace prévu à cet effet.

Si un bulletin de vote contient un vote pour un État Membre qui restera membre du Conseil économique et social à compter du 1^{er} janvier 2023 ou qui a déjà été élu pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2023, le bulletin sera déclaré nul.

Enfin, si un bulletin de vote contient une annotation autre qu'un vote pour un État Membre éligible, cette annotation ne sera pas prise en compte.

Sur l'invitation du Président par intérim, les représentantes et représentants de l'Algérie, de l'Équateur, de la Hongrie, de Monaco, du Mozambique et du Timor-Leste assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 17 h 25, est reprise à 17 h 40.

Point 115 de l'ordre du jour (suite)**Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux****b) Élection de membres du Conseil économique et social**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

États d'Europe orientale (un siège)

Nombre de bulletins déposés :	182
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	182
Abstentions :	2
Nombre de votants :	180

Majorité requise des deux tiers :	120
-----------------------------------	-----

Nombre de voix obtenues :	
---------------------------	--

Fédération de Russie :	99
------------------------	----

Macédoine du Nord :	81
---------------------	----

Le tour de scrutin libre n'a de nouveau pas donné de résultat. Il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale. Conformément à l'article 94 du Règlement intérieur, nous allons devoir procéder à d'autres tours de scrutin. Toutefois étant donné l'heure tardive, le vote se poursuivra à une date qui sera fixée ultérieurement.

L'Assemblée générale a ainsi conclu la phase actuelle de l'examen du point 115 b) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 45.